

Au niveau provincial, la Direction de la coordination fédérale-provinciale se tient continuellement en rapport avec les représentants des provinces au sujet des questions courantes qui intéressent les gouvernements provinciaux. De concert avec les autorités provinciales, la Direction cherche constamment à établir des rapports de travail plus étroits et à élaborer des méthodes permanentes de consultation plus efficaces.

Les intérêts provinciaux à l'étranger

Voici certains aspects des affaires internationales qui présentent un intérêt particulier pour les provinces:

- a) la promotion du commerce, des investissements, des nouvelles industries, de l'immigration, du tourisme, des échanges culturels; les questions touchant l'environnement; la science et la technologie;
- b) la participation à des conférences internationales et aux activités d'organismes internationaux à l'égard d'un vaste éventail de sujets dont l'éducation, la santé, l'agriculture, le travail, la sécurité sociale et bien d'autres;
- c) l'aide aux pays en voie de développement en collaboration avec l'Agence canadienne de développement international;
- d) la participation à l'Agence de Coopération culturelle et technique;
- e) les accords internationaux à caractère bilatéral et multilatéral, plus particulièrement là où l'action provinciale est nécessaire pour leur mise à exécution.

Travail de promotion à l'étranger

Pour les fins de leur travail de promotion susmentionné, plusieurs provinces ont ouvert des bureaux dans des pays étrangers. Le nombre de ces bureaux s'accroît rapidement. Actuellement, par exemple, l'Ontario compte 14 bureaux dans huit pays et le Québec 12 dans six pays. Quatre autres provinces, soit l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, ont chacune au moins un bureau à l'étranger. (Même si plusieurs des bureaux provinciaux à l'étranger ne sont ouverts que depuis peu, quelques-uns sont établis depuis déjà un siècle.)

La Direction prête son concours aux provinces qui désirent ouvrir de nouveaux bureaux à l'étranger. Elle s'assure la collaboration des missions canadiennes et accorde l'aide nécessaire pour l'obtention des visas, de la documentation et de tout privilège que les pays étrangers intéressés peuvent conférer aux représentants provinciaux.

Ce travail de promotion a donné lieu à une recrudescence des visites provinciales à l'étranger. En conséquence, une des tâches permanentes de la Direction est de pourvoir aux arrangements nécessaires pour les visites que vont faire à l'étranger les premiers ministres, ministres et hauts fonction-